

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?

TROUVER UN LOGEMENT ET/OU DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE

- **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : logements sociaux et intermédiaires, logements temporaires...
- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire et vous facilite l'accès au logement privé.
- **L'AIDE MOBILI-PASS® pour faciliter votre mobilité géographique** en cas de mutation ou d'embauche : une subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix, et un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines de vos dépenses.
- **L'AVANCE LOCA-PASS®, un prêt sans frais ni intérêt**, pour financer le dépôt de garantie demandé par votre propriétaire.
- **L'aide Mon job Mon logement, une subvention de 1 000 €** pour réduire vos frais d'installation.
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, **une subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer pendant la durée de votre formation.

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Une Prime Accession de 10 000 €, si vous êtes primo-accédant**, pour aider à l'acquisition de votre résidence principale, dans le neuf (dont l'accession sociale).
- **Un prêt accession*** pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** (à titre de résidence principale) ou à **toute acquisition en accession sociale** telle que l'achat d'un logement HLM.

 Aides principalement dédiées aux jeunes

FINANCER DES TRAVAUX

- **Un prêt travaux** pour financer divers travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).
- **Un prêt agrandissement** pour vos travaux d'extension.

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Avec le programme Action Cœur de Ville, des financements attractifs** pour acheter un bien dans le cadre d'une opération d'amélioration et/ou de réhabilitation ou pour rénover un bien déjà acquis.
- **Avec l'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi**, des financements pour rénover votre bien et des aides pour le louer sereinement.
- **Avec la garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Vous rencontrez des difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement ?

Faites-vous aider avec **le service accompagnement social**, un service **confidentiel et gratuit, avec propositions de solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE